

Processus d'appel d'offres

Les organismes publics sont tenus de réaliser des appels d'offres afin d'octroyer des contrats de construction. Il est important que l'appel d'offres soit très explicite sur les besoins de la municipalité en vue de la construction d'une pumptrack.

○ PÉRIODE DE L'APPEL D'OFFRES

Afin de mettre toutes les chances de votre côté pour que votre projet puisse être réalisé au cours de l'année, il est recommandé de procéder à l'appel d'offres entre les mois de novembre et mars. Vous obtiendrez ainsi plus de temps pour la planification et la conception, en plus de meilleurs tarifs. Chaque année, des dizaines de projets sont annulés parce que les demandes arrivent trop tard.

○ PERSONNALISATION

Il est conseillé de mentionner dans l'appel d'offres la répartition des activités entre la municipalité et l'entrepreneur spécialisé. Chaque projet est personnalisable en fonction du savoir-faire de la municipalité afin de pouvoir respecter le budget.

Il est recommandé de travailler de concert avec le spécialiste pour préparer le cahier des charges. Voici un exemple de répartition des tâches :

ACTIVITÉS	MUNICIPALITÉ	SPÉCIALISTE
Trouver l'emplacement	●	
Conception de la pumptrack		●
Échéancier de travail	●	●
Travaux génie civil	●	●
Terrassement du terrain	●	●
Fondation (si applicable)	●	●
Drainage (si applicable)	●	●
Modelage des bosses (si applicable)		●
Pavage		●
Aménagement paysager	●	●
Éclairage	●	
Plomberie et électricité	●	
Construction de bâtiments annexes	●	